

Le planning familial

Le planning familial, c'est quoi ?

Le planning familial c'est un endroit avec des professionnels.

C'est pour répondre aux questions sur les relations amoureuses et la sexualité.

Par exemple :

- des questions sur la contraception.
C'est pour ne pas tomber enceinte.
C'est aussi pour se protéger contre les maladies quand on a des relations sexuelles.
- des questions sur les maladies qu'on peut avoir quand on a des relations sexuelles.
Comme le SIDA.



La Wallonie veut changer la loi sur les plannings familiaux.

Les ministres ont déjà écrit un document pour changer la loi.

C'est l'avant-projet de loi.

Et là, les ministres ont écrit un nouveau document.



Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon
des personnes en situation de handicap,
il y a :

- des représentants de personnes
avec un handicap
- des représentants de services
qui aident les personnes
avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

**Le Conseil consultatif a déjà donné son avis
sur la nouvelle loi.**

Pour lire l'avis du Conseil, il faut lire l'avis 11.

Dans ce document, le Conseil :

- va rappeler ce qui est écrit dans l'avis 11
- va dire de nouvelles choses.



Le Conseil demande de **changer plusieurs choses** :

- Il faut demander aux plannings familiaux de donner
des informations accessibles à tout le monde.

Ça veut dire des informations faciles à comprendre
pour tout le monde.

Par exemple :

- des brochures en FALC
- et des sites internet faciles à utiliser.



C'est très important d'avoir des informations accessibles.



C'est bien d'avoir des informations sur internet.

Mais pour certaines personnes, c'est difficile d'utiliser internet.

C'est pour ça qu'il faut aussi donner les informations autrement.

Par exemple sur du papier.

- C'est bien de demander aux plannings familiaux d'être accessibles aux **Personnes à Mobilité Réduite**.
On dit aussi **PMR**.

Ça veut dire que ça doit être facile de venir au planning quand on a des difficultés pour se déplacer.



Mais il ne faut pas oublier toutes les autres personnes avec un handicap.

Il faut réfléchir à bien accueillir

toutes les personnes avec un handicap.



- Les plannings familiaux peuvent avoir un centre secondaire.
Ça veut dire que certains plannings familiaux ont 2 centres.
Pour ces centres secondaires, ce n'est pas obligatoire d'être accessible.



Le Conseil demande que ça change.

Tous les centres doivent être accessibles.

Même les centres secondaires.

- On va faire des contrôles dans les plannings familiaux.
C'est bien de faire des contrôles.
Comme ça on est sûr :

- que tout se passe bien
- que les plannings font du bon travail.



C'est bien d'écrire ça dans la loi.

Mais il faut faire attention.

Il ne faut pas contrôler que les plannings familiaux.

- Les plannings familiaux reçoivent de l'argent de la Belgique.

Tous les ans, la Belgique donne un peu plus d'argent.

Parce que tous les prix augmentent.

Tout est plus cher.

Ça s'appelle l'indexation.



Dans la nouvelle loi, il n'y a plus d'indexation.

Mais on va donner 40 000€ aux plannings familiaux.

Le Conseil veut changer ça.

Il faut :

- donner 40 000€
- et continuer l'indexation.



Traduction réalisée par
www.falc.be

FALC.be
Facile à Lire et à Comprendre



© Inclusion Europe